

Bilan actif

FONDATION ENTREPRISE MAISON SALINS

Etats de synthèse au 31/12/2017

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17
ACTIF			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brevets et droits assimilés	7 000		7 000
Droit au bail			
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes		52	-52
Immobilisations corporelles			
Terrains	35 012		35 012
Constructions	1 470 053	960	1 469 093
Installations techniques, matériel et outillage	18 078	80	17 997
Autres immobilisations corporelles	132 282	299	131 983
Immob. en cours / Avances et acomptes			
Immobilisations financières			
Participations et créances rattachées			
TIAP & autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
ACTIF IMMOBILISE	1 662 425	1 392	1 661 033
Stocks			
Matières premières et autres approv.			
En cours de production de biens			
En cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Usagers et comptes rattachés			
Autres créances			
Divers			
Valeurs mobilières de placement			
Instruments de trésorerie			
Disponibilités	828 000		828 000
Charges constatées d'avance			
ACTIF CIRCULANT	828 000		828 000
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Prime de remboursement des obligations			
Ecarts de conversion - Actif			
COMPTES DE REGULARISATION			
TOTAL DE L'ACTIF	2 490 425	1 392	2 489 033

Bilan passif

FONDATION ENTREPRISE MAISON SALINS

Etats de synthèse au 31/12/2017

	Net au 31/12/17
PASSIF	
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 655 425
Ecarts de réévaluation	
Réserves indisponibles	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
RESULTAT DE L'EXERCICE	52 678
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
FONDS PROPRES	1 708 103
<i>Apports</i>	
<i>Legs et donations</i>	
<i>Subventions affectées</i>	
Fonds associatifs avec droit de reprise	
Résultat sous contrôle	
Droit des propriétaires	
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Fonds dédiés sur subventions	
Fonds dédiés sur autres ressources	
FONDS DEDIES	
Emprunts obligataires convertibles	
<i>Emprunts</i>	
<i>Découverts et concours bancaires</i>	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	
Emprunts et dettes financières diverses	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	111 531
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 000
Autres dettes	
Instruments de trésorerie	
Produits constatés d'avance	662 400
DETTES	780 931
Ecarts de conversion - Passif	
ECARTS DE CONVERSION	
TOTAL DU PASSIF	2 489 033

Détail du bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17
ACTIF			
Immobilisations incorporelles			
- 205000 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	7 000,00		7 000,00
Concessions, brevets et droits assimilés	7 000,00		7 000,00
- 280800 AMORTIS. AUTRES IMMOBIL. INCORPOR.		51,85	-51,85
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes		51,85	-51,85
Immobilisations corporelles			
- 211000 TERRAINS	35 012,26		35 012,26
Terrains	35 012,26		35 012,26
- 213100 BATIMENTS	1 470 053,18		1 470 053,18
- 281310 AMORTIS. CONSTRUCTIONS		960,34	-960,34
Constructions	1 470 053,18	960,34	1 469 092,84
- 215200 MATERIEL DE SECURITE	18 077,84		18 077,84
- 281520 AMORT MATERIEL DE SECURITE		80,35	-80,35
Installations techniques, matériel et outillage	18 077,84	80,35	17 997,49
- 218310 MATÉRIEL INFORMATIQUE	60 363,88		60 363,88
- 218400 MOBILIER	51 890,82		51 890,82
- 218410 OEUVRE D'ART	20 027,02		20 027,02
- 281831 AMORTISSEMENT MATERIEL INFORMATIQUE		182,19	-182,19
- 281840 AMORTIS. MOBILIER		116,90	-116,90
Autres immobilisations corporelles	132 281,72	299,09	131 982,63
Immobilisations financières			
ACTIF IMMOBILISE	1 662 425,00	1 391,63	1 661 033,37
Stocks			
Créances			
Divers			
- 512000 BANQUE	828 000,00		828 000,00
Disponibilités	828 000,00		828 000,00
ACTIF CIRCULANT	828 000,00		828 000,00
COMPTES DE REGULARISATION			
TOTAL DE L'ACTIF	2 490 425,00	1 391,63	2 489 033,37

Détail du bilan passif

FONDATION ENTREPRISE MAISON SALINS

Etats de synthèse au 31/12/2017

	Net au 31/12/17
PASSIF	
- 102000 FONDS ASSOCIATIF (SDR)	1 655 425,00
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 655 425,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	52 677,58
FONDS PROPRES	1 708 102,58
Fonds associatifs avec droit de reprise	
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
FONDS DEDIES	
Emprunts obligataires convertibles	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	
- 401000 FOURNISSEURS	13 280,66
- 408100 FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	98 250,13
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	111 530,79
- 404100 FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS	7 000,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 000,00
- 487000 PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	662 400,00
Produits constatés d'avance	662 400,00
DETTES	780 930,79
ECARTS DE CONVERSION	
TOTAL DU PASSIF	2 489 033,37

Compte de résultat

FONDATION ENTREPRISE MAISON SALINS

Etats de synthèse au 31/12/2017

	déc. 2017 (23-31)
Ventes de marchandises	
Production vendue	
Production stockée	
Production immobilisée	
Subventions d'exploitation	
Reprises et Transferts de charge	
Cotisations	
Autres produits	165 600
<u>Produits d'exploitation</u>	<u>165 600</u>
Achats de marchandises	
Variation de stock de marchandises	
Achats de matières premières	
Variation de stock de matières premières	
Autres achats non stockés et charges externes	111 531
Impôts et taxes	
Salaires et Traitements	
Charges sociales	
Amortissements et provisions	1 392
Autres charges	
<u>Charges d'exploitation</u>	<u>112 922</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION	52 678
Opérations faites en commun	
Produits financiers	
Charges financières	
<u>Résultat financier</u>	
RESULTAT COURANT	52 678
Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles	
<u>Résultat exceptionnel</u>	
Impôts sur les bénéfices	
Report des ressources non utilisées	
Engagements à réaliser	
EXCEDENT OU DEFICIT	52 678
Contribution volontaires en nature	
Bénévolat	
Prestations en nature	
Dons en nature	
Total des produits	
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite	
Personnel bénévole	
Total des charges	

Détail du compte de résultat

FONDATION ENTREPRISE MAISON SALINS

Etats de synthèse au 31/12/2017

	déc. 2017 (23-31)
- 752000 VERSEMENTS DES FONDATEURS	165 600,00
Autres produits	165 600,00
<u>Produits d'exploitation</u>	<u>165 600,00</u>
- 606110 FOURNITURES ÉLECTRICITÉ	5 936,72
- 606120 FOURNITURES EAU	152,24
- 606300 ACHATS DE PETIT ÉQUIPEMENT	214,56
- 615200 ENTRETIEN IMMOBILIER	7 714,45
- 615600 MAINTENANCE	1 272,28
- 616000 PRIMES D'ASSURANCE	5 422,80
- 622600 HONORAIRES	8 600,00
- 622700 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	20 386,58
- 623100 ANNONCES ET INSERTIONS	4 622,41
- 623801 PRIX CA HISTOIRE DES ENTREPRISES	12 697,62
- 625700 RÉCEPTIONS	44 511,13
Autres achats non stockés et charges externes	111 530,79
- 681110 DOT. AMORT. S/IMMOBIL. INCORPOREL.	51,85
- 681120 DOT. AMORT. S/IMMOBIL. CORPOREL.	1 339,78
Amortissements et provisions	1 391,63
<u>Charges d'exploitation</u>	<u>112 922,42</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION	52 677,58
<u>Résultat financier</u>	
RESULTAT COURANT	52 677,58
<u>Résultat exceptionnel</u>	
EXCEDENT OU DEFICIT	52 677,58
Contribution volontaires en nature	
Total des produits	
Total des charges	

FONDATION D'ENTREPRISE MAISON DE SALINS

Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017

ANNEXE

Faits caractéristiques de la période

La fondation Maison de Salins a été créée par un arrêté préfectoral portant autorisation administrative de création, délivré le 31 octobre 2017 et publié au Journal Officiel le 23 décembre 2017. Elle est régie par la loi sur la Fondation d'entreprise (loi du 23 juillet 1987, modifiée le 1^{er} août 2003) et a pour vocation la réalisation d'actions d'intérêts général contribuant à la promotion et au développement des idéaux du mouvement coopératif et mutualiste, ainsi qu'à sa connaissance et à son histoire, au travers d'un plan d'actions pluriannuel de 828 000 euros sur 5 ans soit 165 600 euros par an. Cet engagement donné par 29 fondateurs est couvert par une caution bancaire de même montant garantie par CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE-COMTE.

Ce programme d'actions poursuit les objectifs suivants :

- La préservation, la conservation, la numérisation, l'étude et l'exploitation à des fins historiques et culturelles des archives historiques de toute entreprise mutualiste et coopérative,
- La création et l'animation d'un centre documentaire de recherche sur le mouvement mutualiste et coopératif destiné aux chercheurs et aux universitaires,
- La contribution à la recherche sur le mouvement mutualiste et coopératif et son histoire en collaboration avec les universités et les organismes de recherche,
- La diffusion d'informations sur l'histoire et l'évolution du mouvement mutualiste et l'organisation d'animations, d'évènements et d'expositions sur ces thèmes,

Référentiels comptables applicables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques généralement admises en France, en particulier les règlements CRC 2004-12, ANC 2014-03 et le règlement n°2009-01 du 3 décembre 2009 du CRC applicable aux fondations et fonds de dotation. Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ; la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, l'indépendance des exercices et la continuité d'exploitation. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La période du premier exercice court entre l'inscription de la création de la fondation au journal officiel, à savoir le 23 décembre 2017 et le 31 décembre de l'année en cours, soit le 31 décembre 2017 ; le premier exercice a une durée de 8 jours.

La Fondation Maison de Salins n'est pas assujettie aux impôts commerciaux, pour l'impôt sur les sociétés en application de l'article CGI 206 al 1 et 1668 al 1 et pour la TVA l'article du CGI 261, 4-9°.

Règles et méthodes comptables applicables

Dotation

La fondation Maison de Salins est une fondation d'entreprise de flux avec un versement unique lors de la création. Les ressources allouées ont été comptabilisées en compte « 752-versements des fondations » pour la totalité. En fin d'exercice, la quote part des ressources affectées aux exercices suivants est comptabilisée au crédit du compte « 487-Produits constatés d'avances », selon le plan pluriannuel de consommation.

Immobilisations

Les immobilisations ont été amorties par composant pour les immeubles selon les modalités suivantes :

- Structure, hors d'eau hors d'air mur, fenêtre façade, fenêtre et honoraires dédiés : amortissement sur 50 ans
- Gros câblage EDF, compteur d'eau, menuiserie intérieure longue durée (porte), plomberie, sanitaire, faïence : amortissement sur 35 ans
- Chauffage, climatisation, porte automatique, ascenseur : amortissement sur 25 ans
- Autres : amortissement sur 10 ans

Les durées d'amortissements utilisées pour les autres immobilisations sont les suivantes :

- Matériel de sécurité : 5 ans
- Matériel informatique : entre 3 et 10 ans
- Mobilier : entre 5 et 10 ans
- Concessions et droits similaires : 3 ans

Les immobilisations sont évaluées pour leurs coûts d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Fonds dédiés

La Fondation au 31 décembre 2017 ne constate pas dans ses comptes la rubrique Fonds dédiés.

Valeurs mobilières de placement

La Fondation au 31 décembre 2017 ne constate pas dans ses comptes des valeurs mobilières de placement.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont inscrites en comptabilité pour leur valeur nominale et sur le principe de non-compensation.

Notes sur le bilan

Etat de l'actif immobilisé

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations €

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		7 000		7 000
Immobilisations incorporelles		7 000		7 000
- Terrains		35 012		35 012
- Constructions sur sol propre		1 470 053		1 470 053
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		18 078		18 078
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		132 282		132 282
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles		1 655 425		1 655 425
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE		1 662 425		1 662 425

Etat des amortissements

Amortissements des immobilisations €

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		52		52
Immobilisations incorporelles		52		52
- Terrains				
- Constructions sur sol propre		960		960
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		80		80
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		292		292
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles		1 340		1 340
ACTIF IMMOBILISE		1 392		1 392

Etat des provisions

Néant

Etat des dettes et des charges à payer

L'ensemble des dettes sont à échéance moins de un an.

Les dettes fournisseurs et factures à recevoir fournisseurs s'élèvent à 118 530.79 euros.

Etat des Charges constatées d'avance et des produits constatés d'avance

Absence de charges constatées d'avance à la clôture

Les produits constatés d'avance correspondent à la quote part des ressources affectées aux exercices suivants et s'élèvent à 662 400€ au 31 décembre 2017.

Versements reçus

Le détail des versements reçus par les fondateurs se compose comme suit :

- CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES pour 30 000€
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ANJOU ET DU MAINE pour 30 000€
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE pour 30 000€
- CREDIT AGRICOLE ASSURANCES pour 30 000€
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE pour 30 000€
- CAISSE AGRICOLE BRIE PICARDIE pour 30 000 €
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE EST pour 30 000€
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CENTRE France pour 30 000€
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE LOIRE pour 30 000€
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU CENTRE OUEST pour 30 000€
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHAMPAGNE BOURGOGNE pour 30 000€
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE CRCAM D'I ET V pour 30 000€
- CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER pour 30 000€
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOIRE-HAUTE LOIRE pour 30 000€
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE LORRAINE pour 30 000€
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST pour 30 000€
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE pour 30 000€
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE SEINE pour 30 000€
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL PROVENCE COTE D'AZUR pour 30 000€
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL PYRENNES GASCOGNE pour 30 000€
- CRCAM DES SAVOIE CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE pour 30 000€
- CREDIT AGRICOLE SA pour 30 000€
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES pour 30 000€
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL VAL DE France pour 30 000€
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE pour 30 000€
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ET D'ILE DE France pour 30 000€
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD MIDI-PYRENEES pour 30 000€
- LA CASSA DI RISPARMIO DI PARMA E PIACENZA SPA pour 18 000€

Notes sur le résultat

Résultat financier

Néant

Résultat exceptionnel

Néant

Autres points

Transactions avec les parties

En dehors des transactions avec les parties liées non visées par la législation (parties liées détenues directement ou indirectement à 100% ou quasi 100% entre elles ou par une société mère), les transactions avec les parties suivants ont été identifiées :

- Personnel mis à disposition

Le Crédit Agricole de Franche-Comté met à disposition à titre gratuit deux personnes, une à temps complet et une à temps partiel pour un montant total de 127 877.04 euros y compris les frais de déplacements

- Locaux mis à disposition

Les locaux de la fondation sont mis à disposition à titre gratuit lors des réunions tenues par les services ou organes de direction de la Caisse du Crédit Agricole Franche-Comté.

Engagements hors bilan

L'engagement donné par les 29 fondateurs à hauteur de 828 000 euros sur 5 ans est couvert par une caution bancaire de même montant garantie par CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE-COMTE.

FONDATION MAISON DE SALINS

Siège social : 6 Rampe Barbarine - 39110 SALINS LES BAINS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice de huit jours clos le 31 décembre 2017

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Aux Membres du Conseil d'Administration de la Fondation MAISON DE SALINS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation MAISON DE SALINS relatifs à l'exercice de huit jours clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Cet exercice est le premier exercice de la fondation.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Membres du Conseil d'Administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux Membres du Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que des informations la concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A BESANCON, le 23 novembre 2018

Le Commissaire aux Comptes,
Pour MAZARS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE



Michel MULLER
Expert-Comptable D.P.L.E.
Commissaire aux Comptes inscrit

Bilan actif

FONDATION ENTREPRISE MAISON SALINS

Etats de synthèse au 31/12/2017

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/08
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	7 000		7 000	
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte		52	-52	
Immobilisations corporelles				
Terrains	35 012		35 012	
Constructions	1 470 053	960	1 469 093	
Installations techniques, matériel et outillage	18 078	80	17 997	
Autres immobilisations corporelles	132 282	299	131 983	
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	1 662 425	1 392	1 661 033	
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	828 000		828 000	
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	828 000		828 000	
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	2 490 425	1 392	2 489 033	

Bilan passif

FONDATION ENTREPRISE MAISON SALINS

Etats de synthèse au 31/12/2017

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/08
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 655 425	
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	52 678	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	1 708 103	
<i>Apports</i>		
<i>Legs et donations</i>		
<i>Subventions affectées</i>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	111 531	
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 000	
Autres dettes		
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance	662 400	
DETTES	780 931	
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	2 489 033	

Compte de résultat

FONDATION ENTREPRISE MAISON SALINS

Etats de synthèse au 31/12/2017

	déc. 2017 (23-31)
Ventes de marchandises	
Production vendue	
Production stockée	
Production immobilisée	
Subventions d'exploitation	
Reprises et Transferts de charge	
Cotisations	
Autres produits	165 600
Produits d'exploitation	165 600
Achats de marchandises	
Variation de stock de marchandises	
Achats de matières premières	
Variation de stock de matières premières	
Autres achats non stockés et charges externes	111 531
Impôts et taxes	
Salaires et Traitements	
Charges sociales	
Amortissements et provisions	1 392
Autres charges	
Charges d'exploitation	112 922
RESULTAT D'EXPLOITATION	52 678
Opérations faites en commun	
Produits financiers	
Charges financières	
Résultat financier	
RESULTAT COURANT	52 678
Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles	
Résultat exceptionnel	
Impôts sur les bénéfices	
Report des ressources non utilisées	
Engagements à réaliser	
EXCÉDENT OU DÉFICIT	52 678
Contribution volontaires en nature	
Bénévolat	
Prestations en nature	
Dons en nature	
Total des produits	
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite	
Personnel bénévole	
Total des charges	

FONDATION D'ENTREPRISE MAISON DE SALINS

Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017

ANNEXE

Faits caractéristiques de la période

La fondation Maison de Salins a été créée par un arrêté préfectoral portant autorisation administrative de création, délivré le 31 octobre 2017 et publié au Journal Officiel le 23 décembre 2017. Elle est régie par la loi sur la Fondation d'entreprise (loi du 23 juillet 1987, modifiée le 1^{er} août 2003) et a pour vocation la réalisation d'actions d'intérêts général contribuant à la promotion et au développement des idéaux du mouvement coopératif et mutualiste, ainsi qu'à sa connaissance et à son histoire, au travers d'un plan d'actions pluriannuel de 828 000 euros sur 5 ans soit 165 600 euros par an. Cet engagement donné par 29 fondateurs est couvert par une caution bancaire de même montant garantie par CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE-COMTE.

Ce programme d'actions poursuit les objectifs suivants :

- La préservation, la conservation, la numérisation, l'étude et l'exploitation à des fins historiques et culturelles des archives historiques de toute entreprise mutualiste et coopérative,
- La création et l'animation d'un centre documentaire de recherche sur le mouvement mutualiste et coopératif destiné aux chercheurs et aux universitaires,
- La contribution à la recherche sur le mouvement mutualiste et coopératif et son histoire en collaboration avec les universités et les organismes de recherche,
- La diffusion d'informations sur l'histoire et l'évolution du mouvement mutualiste et l'organisation d'animations, d'évènements et d'expositions sur ces thèmes,

Référentiels comptables applicables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques généralement admises en France, en particulier les règlements CRC 2004-12, ANC 2014-03 et le règlement n°2009-01 du 3 décembre 2009 du CRC applicable aux fondations et fonds de dotation. Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ; la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, l'indépendance des exercices et la continuité d'exploitation. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La période du premier exercice court entre l'inscription de la création de la fondation au journal officiel, à savoir le 23 décembre 2017 et le 31 décembre de l'année en cours, soit le 31 décembre 2017 ; le premier exercice a une durée de 8 jours.

La Fondation Maison de Salins n'est pas assujettie aux impôts commerciaux, pour l'impôt sur les sociétés en application de l'article CGI 206 al 1 et 1668 al 1 et pour la TVA l'article du CGI 261, 4-9^e.

Règles et méthodes comptables applicables

Dotation

La fondation Maison de Salins est une fondation d'entreprise de flux avec un versement unique lors de la création. Les ressources allouées ont été comptabilisées en compte « 752-versements des fondations » pour la totalité. En fin d'exercice, la quote part des ressources affectées aux exercices suivants est comptabilisée au crédit du compte « 487-Produits constatés d'avances », selon le plan pluriannuel de consommation.

Immobilisations

Les immobilisations ont été amorties par composant pour les immeubles selon les modalités suivantes :

- Structure, hors d'eau hors d'air mur, fenêtre façade, fenêtre et honoraires dédiés : amortissement sur 50 ans
- Gros câblage EDF, compteur d'eau, menuiserie intérieure longue durée (porte), plomberie, sanitaire, faïence : amortissement sur 35 ans
- Chauffage, climatisation, porte automatique, ascenseur : amortissement sur 25 ans
- Autres : amortissement sur 10 ans

Les durées d'amortissements utilisées pour les autres immobilisations sont les suivantes :

- Matériel de sécurité : 5 ans
- Matériel informatique : entre 3 et 10 ans
- Mobilier : entre 5 et 10 ans
- Concessions et droits similaires : 3 ans

Les immobilisations sont évaluées pour leurs coûts d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Fonds dédiés

La Fondation au 31 décembre 2017 ne constate pas dans ses comptes la rubrique Fonds dédiés.

Valeurs mobilières de placement

La Fondation au 31 décembre 2017 ne constate pas dans ses comptes des valeurs mobilières de placement.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont inscrites en comptabilité pour leur valeur nominale et sur le principe de non-compensation.

Notes sur le bilan

Etat de l'actif immobilisé

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		7 000		7 000
Immobilisations incorporelles		7 000		7 000
- Terrains		35 012		35 012
- Constructions sur sol propre		1 470 053		1 470 053
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		18 078		18 078
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		132 282		132 282
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles		1 655 425		1 655 425
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE		1 662 425		1 662 425

Etat des amortissements

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		52		52
Immobilisations incorporelles		52		52
- Terrains				
- Constructions sur sol propre		960		960
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		80		80
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		299		299
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles		1 340		1 340
ACTIF IMMOBILISE		1 392		1 392

Etat des provisions

Néant

Etat des dettes et des charges à payer

L'ensemble des dettes sont à échéance moins de un an.

Les dettes fournisseurs et factures à recevoir fournisseurs s'élèvent à 118 530.79 euros.

Etat des Charges constatées d'avance et des produits constatés d'avance

Absence de charges constatées d'avance à la clôture

Les produits constatés d'avance correspondent à la quote part des ressources affectées aux exercices suivants et s'élèvent à 662 400€ au 31 décembre 2017.

Versements reçus

Le détail des versements reçus par les fondateurs se compose comme suit :

- CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES pour 30 000€
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ANJOU ET DU MAINE pour 30 000€
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE pour 30 000€
- CREDIT AGRICOLE ASSURANCES pour 30 000€
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE pour 30 000€
- CAISSE AGRICOLE BRIE PICARDIE pour 30 000 €
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE EST pour 30 000€
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CENTRE France pour 30 000€
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE LOIRE pour 30 000€
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU CENTRE OUEST pour 30 000€
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHAMPAGNE BOURGOGNE pour 30 000€
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE CRCAM D'I ET V pour 30 000€
- CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER pour 30 000€
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL LOIRE-HAUTE LOIRE pour 30 000€
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE LORRAINE pour 30 000€
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST pour 30 000€
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE pour 30 000€
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE SEINE pour 30 000€
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL PROVENCE COTE D'AZUR pour 30 000€
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL PYRENNES GASCOGNE pour 30 000€
- CRCAM DES SAVOIE CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE pour 30 000€
- CREDIT AGRICOLE SA pour 30 000€
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES pour 30 000€
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL VAL DE France pour 30 000€
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE pour 30 000€
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ET D'ILE DE France pour 30 000€
- CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD MIDI-PYRENEES pour 30 000€
- LA CASSA DI RISPARMIO DI PARMA E PIACENZA SPA pour 18 000€

Notes sur le résultat

Résultat financier

Néant

Résultat exceptionnel

Néant

Autres points

Transactions avec les parties

En dehors des transactions avec les parties liées non visées par la législation (parties liées détenues directement ou indirectement à 100% ou quasi 100% entre elles ou par une société mère), les transactions avec les parties suivants ont été identifiées :

- Personnel mis à disposition

Le Crédit Agricole de Franche-Comté met à disposition à titre gratuit deux personnes, une à temps complet et une à temps partiel pour un montant total de 127 877.04 euros, y compris les frais de déplacements. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, cette mise à disposition concerne les travaux préparatoires antérieurs à la création de la fondation.

- Locaux mis à disposition

Les locaux de la fondation sont mis à disposition à titre gratuit lors des réunions tenues par les services ou organes de direction de la Caisse du Crédit Agricole Franche-Comté.

Engagements hors bilan

L'engagement donné par les 29 fondateurs à hauteur de 828 000 euros sur 5 ans est couvert par une caution bancaire de même montant garantie par CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE-COMTE.